

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2016

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE TERRORISME ET LEUR FINANCEMENT - (N° 3473)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL353

présenté par
Mme Capdevielle, rapporteure

ARTICLE 34

À l'alinéa 10, substituer à la référence :

« et L. 447-1 »,

les références :

« , L. 447-1 et L. 448-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence pour prévoir l'application de la loi aux Terres australes et antarctiques françaises.